



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**tenue le mercredi 15 janvier 2020 à 19 h 00
au 1670, route 202, Franklin et
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Michel Vaillancourt, Éric Payette et Yves Métras et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Vincent Meloche.

Sont absents : Douglas Brooks et Sébastien Rémillard

Madame Sylvie Bois, secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

034-01-2020

Ouverture de la séance ordinaire et vérification du Quorum

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant, Monsieur Vincent Meloche, déclare la séance du conseil ouverte. Il est 19h00.

Adoptée

035-01-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, en ayant fait la lecture.

Adoptée

036-01-2020

Adoption du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit préparer et adopter le budget de l'année financière, en l'espèce celui de 2020 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, il convient en même temps de présenter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022;

ATTENDU QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public annonçant la date de l'adoption du budget a été affiché le 20 décembre 2019 à chacun des endroits désignés par le Conseil en plus d'être publié à la même date sur le site internet;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2020 présentées par le maire suppléant Vincent Meloche, y incluant le programme triennal d'immobilisations, ce dernier étant produit à l'Annexe 1 du présent procès-verbal, le budget de l'an 2020 se détaillant de la manière suivante :

Budget pour l'année financière :	2020	2019
Revenus		
Taxe foncière générale	995 620.00 \$	947 307.00 \$
Taxe EAE (secteur agricole)	318 303.00 \$	304 951.00 \$
Taxe 6 logement et +	15 663.00 \$	13 075.00 \$
Taxes foncière (secteur commercial)	138.228.00 \$	132 276.00 \$
Taxes foncière (secteur industriel)	44 822.00\$	43 137.00 \$
Taxe spéciale pour le service de la dette	77 753.00 \$	53 859.00 \$
Taxe spéciale pour les travaux cours d'eau	14 000.00 \$	14 000.00 \$
Matières récupérables	55 456.00 \$	33 900.00 \$
Matières résiduelles	135 398.00 \$	124 076.00 \$
Entretien égout, aqueduc	75 034.00 \$	53 938.00 \$



No de résolution
ou annotation

Centrale 911	8 500.00 \$	8 500.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	8 450.00 \$	7 500.00 \$
Autres revenus et transferts	481 021.00 \$	389 051.00 \$
Revenus d'investissement	1 062 600.00 \$	483 500.00 \$
Total des revenus	3 430 848.00 \$	2 609 070.00 \$
Dépenses		
Administration générale	517 384.00 \$	476 021.00 \$
Sécurité publique	370 820.00 \$	350 003.00 \$
Transport	543 199.00 \$	513 892.00 \$
Entretien égout, aqueduc	75 035.00 \$	93 308.00 \$
Hygiène du milieu	225 233.00 \$	210 210.00 \$
Santé et bien-être	6 500.00 \$	53 000.00 \$
Aménagement et urbanisme	152 373.00 \$	167 776.00 \$
Loisir et culture	279 273.00 \$	140 912.00 \$
Service de la dette	39 480.00 \$	30 953.00 \$
Dépenses immobilisations	1 149 552.00 \$	675 700.00 \$
Total des dépenses	3 358 849.00 \$	2 711 685.00 \$
Affectations		
Fonds réservés (Fond de roulement)	17 272.00 \$	19 464.00 \$
Dette à long terme	54 727.00 \$	47 939.00 \$
Surplus affecté	0	(117 331.00) \$
Surplus non affecté	0	(52 687.00) \$
Total des affectations	71 999.00 \$	(102 615.00) \$
Total des dépenses et des affectations	3 430 848.00 \$	2 609 070.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU D'ADOPTER le Budget pour l'année financière 2020 tel que présent et déposé de même que le programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 produit à l'Annexe 1 pour faire partie intégrante du présent procès-verbal Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Ouverture à 19h04 et fermeture à 19h04.

037-01-2020

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h04

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorier par intérim de la
Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les
dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Madame Sylvie Bois,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

*La signature par le Maire suppléant du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes
les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 15 janvier 2020, au sens de l'article 142 du
Code municipal.*

Monsieur Vincent Meloche,
Maire suppléant

Madame Sylvie Bois,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe